



Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du jeudi 1 août 2024 à 20 heures 30.

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le jeudi premier août à vingt heure trente,
Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Présent : : NADAL Laurent, GAS Joëlle, FANTON Pascale, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, JUSTAMOND Mireille, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, JALLIFFIER-ARDENT Catherine, BERTRAND Michèle

Etaient absent(e)s excusé(e)s : PLUTINO Antoine excusé procuration NADAL Laurent, FRENE Eric excusé procuration à LAVASTRE Norbert, ARNAUD Jérôme excusé procuration GAS Joëlle.

Mme BERTRAND Michèle est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Ordre du Jour de la séance

- Approbation procès-verbal du 24 juillet 2024.
- Choix des entreprise – MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - MSP
- Mise en place d'une convention avec FCA – Les clés foncières et la SAFER Occitanie pour la réalisation du repérage des biens vacants sans maître (BVSM), suivi de procédures d'intégration de ces biens au domaine privé de la commune.
- Questions diverses

Après lecture du **procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2024**, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

- **1^{ère} Délibération (D2024-035)** – Choix des entreprise – MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE – MSP
Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**
- **2^{ème} Délibération (D2024-036)** – en place d'une convention avec FCA – Les clés foncières et la SAFER Occitanie pour la réalisation du repérage des biens vacants sans maître (BVSM), suivi de procédures d'intégration de ces biens au domaine privé de la commune.
Le rapporteur, Mr NADAL Laurent expose la délibération au conseil municipal. Aucune remarque, ni question. **Approbation à l'unanimité.**

- **Questions diverses.**

Lecture du courrier reçu en AR à la mairie d'un administré. Après discussion au sein du conseil municipal à ce sujet, une réponse sera apportée à la personne concernée.

La séance est levée à 21h

**La Secrétaire
Michelle Bertrand**



**Le maire
Laurent MADAL**

